

gouvernement ou lamas de marque. Ils ne sont pas comparables à nos commissionnaires ou directeurs de succursales, car ils sont liés à leurs mandants, non seulement par des obligations commerciales, mais aussi par des devoirs sociaux ; ils sont leurs subordonnés en qualité de sujets, obédienciers, parents, clients, serfs ou domestiques avant de l'être en qualité de chargés d'affaires. Leurs fonctions sont en général héréditaires, sauf naturellement lorsqu'il s'agit de moines. Les routes étant longues, difficiles, quelquefois dangereuses, on ne fait pas souvent des expéditions de marchandises ; on a avantage à équiper les caravanes les plus considérables possible afin de diminuer les frais généraux, de ne voyager que dans les saisons les plus favorables et d'être mieux en sûreté contre les brigands. C'est ainsi que nous avons rencontré sur la route de Nag-tchou à Gyé-rgoun-do une caravane expédiée par le grand lama de Ta-chi-lhoun-po, qui ne comptait pas moins de 800 chevaux et 90 hommes. Ces grands convois sont conduits par des ts'ong-pon, semblables à ceux qui résident à l'étranger et qui sont de rang d'autant plus élevé que celui qui les envoie est lui-même un plus grand personnage. Le ts'ong pon a l'autorité suprême sur tous ceux qui l'accompagnent ; il peut, par faveur spéciale, permettre à des particuliers de se joindre au convoi avec un nombre limité d'animaux chargés, à condition qu'ils se soumettent à son commandement et payent une certaine redevance. En route, il a le droit de réquisitionner des animaux et des vivres partout et dans la même mesure où son maître le possède ; s'il est moine, il reçoit l'hospitalité dans tous les couvents de son ordre, s'il est agent du roi ou d'un ministre, chez tous les fonctionnaires, s'il est commissionnaire d'un moindre seigneur, chez tous ceux qui ont avec son patron des relations d'hospitalité. Cette organisation du commerce extérieur remonte à l'antiquité la plus reculée ; autrefois la Chine n'en connaissait point d'autre et les caravanes impériales et royales ne se distinguaient point des ambassades politiques. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui les missions de négoce envoyées périodiquement à Pékin par le prince du Népal, les grands lamas de Lha-sa et de Ta-chi-lhoun-po et à Lha-sa par le roi du La-dag ou en son lieu et